

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Trente et unième session
Genève, 26 – 29 novembre 2013

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour.....	3
Point 2 de l'ordre du jour : Réunion avec le directeur général	3
Point 3 de l'ordre du jour : Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier	4
Point 4 de l'ordre du jour : Projets de nouvelles constructions	4
Point 5 de l'ordre du jour : Audit et supervision internes.....	6
Point 6 de l'ordre du jour : Suivi des recommandations relatives à la supervision	8
Point 7 de l'ordre du jour : Évaluation des travaux de l'ocis.....	8
Point 8 de l'ordre du jour : Élection d'un président et d'un vice-président.....	8
Point 9 de l'ordre du jour : Séance d'information à l'intention des états membres	8
Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses	8

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI a tenu sa trente et unième session du 26 au 29 novembre 2013. Étaient présents M. Fernando Nikitin (président), Mme Mary Ncube (vice-présidente), MM. Anol Chatterji, Kjell Larsson et Nikolay Lozinskiy ainsi que Mme Maria Beatriz Sanz Redrado. M. Ma Fang était excusé.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté l'ordre du jour sous réserve de l'adjonction des points suivants : deux sous-points i) renouvellement des membres de l'OCIS et ii) décisions intéressant l'OCIS prises à la cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI; et un nouveau point intitulé "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier". L'ordre du jour figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents fait l'objet de l'annexe II.

Renouvellement des membres de l'OCIS

3. Les mandats de M. Kjell Larsson, de M. Ma Fang et de Mme Maria Beatriz Sanz Redrado expireront le 31 janvier 2014. L'Organe souhaite exprimer sa profonde gratitude aux trois membres sortants pour leur contribution à ses délibérations, qui ont été marquées par leur sens de l'initiative et leur connaissance approfondie des processus de gestion.

Cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI

4. L'Organe a pris note des projets de rapport de la cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI et d'autres réunions connexes, dont la quarante-troisième session (21^e session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI et la soixante-septième session (44^e session ordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI.

5. Comme suite aux recommandations du Comité du programme et budget (PBC) à l'Assemblée générale (document A/51/13) et aux décisions ultérieures de l'Assemblée générale consignées dans le document WO/GA/43/22 Prov., l'OCIS continuera à analyser et à superviser la mise en œuvre des recommandations de la Division de l'audit et de la supervision internes et du vérificateur externe des comptes conformément à son mandat et à en rendre compte au PBC et, au-delà, à l'analyse et à la supervision de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. L'OCIS s'est entretenu avec le Directeur général, qui l'a informé de la situation financière actuelle et des derniers événements. Il a notamment été question des initiatives à l'échelle du système des Nations Unies en matière de gestion des ressources humaines. L'OCIS a fait part au Directeur général de ses observations sur la nécessité de prévoir dans le Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI des dispositions applicables en cas de non-approbation du budget avant le début d'un nouvel exercice financier (voir ci-dessous le point 3 de l'ordre du jour).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER

7. L'OCIS a passé en revue le cadre réglementaire actuel de l'OMPI applicable en cas de non-adoption d'un budget avant l'ouverture d'un nouvel exercice.

8. Il a constaté que, malgré l'article 11.4)e) de la Convention instituant l'OMPI, qui porte que "dans le cas où le budget n'est pas adopté avant le début d'un nouvel exercice, le budget de l'année précédente est reconduit selon les modalités prévues par le Règlement financier", le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI ne comportaient aucune disposition traitant expressément de cette situation, bien qu'ils régissent le pouvoir financier en matière de dotations et de gestion des dotations à l'égard des obligations découlant des traités et des opérations de nature permanente.

9. En conséquence, si l'Administration peut exercer le contrôle sur un montant global en vertu de la Convention instituant l'OMPI, le pouvoir de prendre des décisions sur les activités nouvelles qui peuvent être financées par le budget n'est pas évident.

10. L'OCIS a étudié cette question avec le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion et la directrice du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur). Il a suggéré que le président de l'Assemblée générale soit informé des incidences, y compris les programmes de travail que l'Administration mettrait en place en l'absence de programme et budget officiellement approuvé par les États membres.

11. L'OCIS recommande que le Secrétariat modifie le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI afin de compléter les dispositions établies à l'article 11.4)e) de la Convention de l'OMPI pour le cas où le budget ne serait pas approuvé avant le début d'un nouvel exercice financier.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

12. L'OCIS a rencontré le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion ainsi que la directrice de la Division de l'infrastructure des locaux.

Rapports du Secrétariat aux États membres

13. En vertu d'une décision prise par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session (document A/50/14), le Secrétariat présente des points d'information mensuels aux États membres sur les projets de nouvelles constructions. Le Secrétariat a rappelé que, en accord avec les États membres, il avait mis fin, à compter du mois d'août 2013, à la pratique des comptes rendus mensuels présentés oralement mais qu'il continuait de publier des rapports écrits sur la page sécurisée du site Web de l'OMPI consacrée aux projets de nouvelles constructions.

Projet de nouvelle salle de conférence

14. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence. Les principaux éléments sont récapitulés ci-après :

- a) Le budget et les provisions approuvés par les États membres en 2009 et 2011 restent suffisants pour absorber les nouveaux engagements.
- b) Au 31 octobre 2013, quelque 50 contrats avaient été attribués, pour un montant total de 47,5 millions de francs suisses (95% du coût de la construction). Il reste six contrats à attribuer, pour un montant d'environ trois à quatre millions de francs suisses (moins de 5% du coût de construction total).

- c) En septembre et octobre 2013, des plus-values supplémentaires ont été consenties pour un montant de quelque 90 000 francs suisses, portant le montant total des plus-values depuis juillet 2012 à 880 000 francs suisses.
- d) Une salle de réunion, une salle de sport et un corridor technique ont été livrés avant l'achèvement du projet. D'autres installations spécialisées devraient être livrées entre mars et avril 2014.
- e) Le Secrétariat estimait, à ce stade des travaux et compte tenu de la surveillance renforcée du projet, que tout retard éventuel prévisible par rapport au calendrier du projet, dû par exemple au mauvais temps, ne dépasserait guère quelques jours.
- f) Le registre des risques relatifs au projet avait été actualisé compte tenu de la nécessité de renforcer la coordination entre certains acteurs à ce stade du projet.

15. L'OCIS a demandé des informations supplémentaires sur les plus-values et les processus et procédures en matière d'assurance qualité et de conformité technique avec la réglementation anti-incendie et autres normes de sécurité. À cet égard, il s'est entretenu avec le Secrétariat des procédures et pratiques relatives aux inspections des autorités municipales, cantonales et fédérales. L'Organe a exprimé le souhait de consulter à sa prochaine session les rapports établis à l'issue des inspections réglementaires menées pendant les travaux et, si nécessaire, d'en discuter avec la direction.

16. L'Organe a également tenu des discussions en interne concernant la pratique actuelle du Secrétariat tendant à réaliser une révision trimestrielle des registres des risques relatifs au projet. L'OCIS est d'avis que, à ce stade des travaux et au fur et à mesure que le projet approche de son achèvement, les risques devraient être évalués de manière plus fréquente, par exemple chaque mois.

Nouveau bâtiment administratif

17. Le Secrétariat a informé l'OCIS de l'état d'avancement des travaux de réparation et de remplacement et a indiqué que les informations données précédemment sur la situation technique et financière restaient inchangées.

18. En ce qui concerne le coût des travaux de réparation et de remplacement relatifs aux malfaçons constatées après la dénonciation, en juillet 2012, du contrat entre l'OMPI et l'ancienne entreprise générale, le Secrétariat a rappelé qu'il avait précédemment indiqué à l'OCIS que l'administration en avait informé l'ancienne entreprise générale conformément à la législation suisse applicable. L'ancienne entreprise générale n'avait pas encore accepté d'avancer les fonds nécessaires pour couvrir un montant supplémentaire estimé à quelque 400 000 francs suisses. En conséquence, l'OMPI devrait peut-être faire jouer la garantie bancaire établie pour ces malfaçons. Cette question était en cours d'examen et l'OCIS a l'intention d'y revenir à sa prochaine session. Le Secrétariat a organisé une visite du chantier à l'intention des membres de l'OCIS à l'issue de la présentation des rapports sur les projets.

Mise en œuvre des recommandations d'audit

19. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'audit interne de la Division de l'audit et de la supervision internes sur les projets de constructions, le Secrétariat a informé l'OCIS du fait que cinq des six recommandations avaient été clôturées sous réserve de validation de la part de la Division. Le délai pour la clôture de la sixième recommandation était fixé à décembre 2013.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

20. L'OCIS s'est entretenu avec le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes et les membres de la division, à savoir le chef de la Section de l'audit interne et celui de la Section des enquêtes ainsi que l'administratrice principale chargée de l'évaluation. Le chef de la Section de l'évaluation était excusé. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion et la directrice chargée du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur) ont participé aux discussions dont il est rendu compte au paragraphe 28 ci-après.

Division de l'audit et de la supervision internes

i) État d'avancement des travaux

21. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté un rapport sur la mise en œuvre du programme de supervision de la division pour 2013, qui était en cours et devait être mené à bien comme prévu.

ii) Programme de travail pour 2014

22. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté le projet de programme de travail pour 2014 établi par la division dans le cadre de la programmation annuelle du Secrétariat. Ce document contenait une description des activités que la division envisage de mettre en œuvre en 2014 et qui contribueront à la réalisation de ses résultats escomptés, mesurés au moyen des indicateurs d'exécution figurant dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2014-2015. Un programme de travail plus détaillé pour la supervision en 2014, qui est en cours d'élaboration sur la base d'une évaluation des risques et au moyen de contributions de la haute direction et des États membres, devrait être prêt d'ici la mi-décembre. L'OCIS examinera ce programme détaillé à sa prochaine session.

iii) Effectif de la Division de l'audit et de la supervision internes

23. Le directeur de la division a informé l'OCIS du fait qu'un deuxième enquêteur (temporaire) avait été recruté et que l'effectif de la division était au complet.

iv) Révision de la Charte de la supervision interne

24. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté les modifications qu'il était proposé d'apporter à la Charte de la supervision interne. L'OCIS a accueilli ces propositions avec satisfaction. Il a demandé des précisions et formulé des suggestions d'amélioration. Il a été convenu que la Division de l'audit et de la supervision internes établirait, pour examen par l'OCIS à sa prochaine session, un projet révisé intégrant notamment les changements ci-après :

- une nouvelle section sur les "conflits d'intérêts" contenant les dispositions en vigueur de la charte ainsi que de nouvelles dispositions pour remédier aux lacunes actuelles concernant la suite à donner aux allégations de faute à l'encontre du personnel de la Division de l'audit et de la supervision internes, de son directeur et du Directeur général;
- l'accès public aux rapports d'audit et d'évaluation de la Division de l'audit et de la supervision internes sur le site Web de l'OMPI; et
- une disposition permettant à l'OCIS de consigner son évaluation de la manière dont le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes s'est acquitté du programme de travail de la division.

Audit interne

25. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté deux rapports d'audit interne, sur les systèmes de Madrid et La Haye (processus de création de recettes) et sur la gestion des fonds fiduciaires.

26. L'OCIS a félicité la Division de l'audit et de la supervision internes pour la qualité de ces rapports.

27. L'Organe a noté que des plans d'action détaillés n'avaient pas été établis pour toutes les recommandations et a demandé des renseignements sur les pratiques et procédures en la matière. Il a été informé du fait que la direction devait soumettre ces plans dans un délai de 10 jours. Une discussion générale sur l'élaboration des plans d'action a suivi, à laquelle ont participé le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion et la directrice du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur). Tant la Division de l'audit et de la supervision internes que la direction ont souligné l'importance qu'elles attachaient au dialogue dans le cadre de ce processus. Il a également été indiqué que, selon l'ampleur de l'audit et le niveau des questions intersectorielles en jeu, l'élaboration de plans d'action détaillés pouvait prendre plus de 10 jours. L'OCIS a l'intention de revenir à sa prochaine session sur ces deux rapports d'audit interne et sur les plans d'action attendus.

28. L'Organe recommande au Secrétariat de rationaliser le processus d'intégration des plans d'action de la direction dans les rapports d'audit, dans le délai imparti, dont au minimum une description succincte des mesures proposées et l'indication d'un calendrier de mise en œuvre possible.

29. L'OCIS a également demandé que, à l'avenir, et de manière systématique lors de la présentation des rapports d'audit et d'évaluation à l'Organe, les principaux destinataires des rapports soient invités à présenter et débattre avec l'OCIS les résultats du rapport et notamment les éventuels plans d'action respectifs.

Évaluation

30. La Division de l'audit et de la supervision internes a présenté un rapport d'évaluation sur le programme 1 (Droit des brevets). L'OCIS a noté qu'il s'agissait du premier rapport d'évaluation sur les activités de l'OMPI en matière d'établissement de normes. Il a débattu avec la Division de l'audit et de la supervision internes les méthodes utilisées, dont il a constaté qu'elles satisfaisaient aux normes couramment admises. L'OCIS a l'intention de revenir à sa prochaine session sur ces rapports d'évaluation et les plans d'action attendus.

Enquêtes

31. La Division de l'audit et de la supervision internes a informé l'Organe de sa charge de travail actuelle. L'OCIS a également examiné les modifications techniques que la Division de l'audit et de la supervision internes proposait d'apporter à la Politique de l'OMPI en matière d'enquêtes (1^{re} édition) et au Manuel de procédure de l'OMPI en matière d'enquêtes (2^e édition) compte tenu des changements du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI indiqués dans le document WO/CC/67/3.

32. Conformément au paragraphe 5 de la Charte de la supervision interne, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a sollicité l'avis de l'OCIS sur un éventuel conflit d'intérêts.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

33. L'OCIS s'est entretenu avec le sous-directeur général chargé du Secteur de l'administration et de la gestion des modalités actuelles en matière de suivi des recommandations du CCI (voir le paragraphe 5 ci-dessus). L'OCIS déterminera les modalités et la périodicité du suivi qu'il exercera sur les recommandations du CCI à sa prochaine session.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES TRAVAUX DE L'OCIS

34. L'OCIS a lancé une évaluation de ses travaux pendant la session en cours. Il a informé le Directeur général et le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion de l'exercice d'évaluation et a invité la direction à faire part de ses observations. L'Organe poursuivra l'exercice d'évaluation à sa prochaine session.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT

35. Conformément à l'article II de son règlement intérieur, l'Organe consultatif indépendant de surveillance a élu un président et un vice-président pour un mandat d'une année renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2014. L'OCIS a réélu M. Fernando Nikitin président et Mme Mary Ncube, vice-présidente.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

36. Une séance d'information à l'intention des États membres a eu lieu en présence des représentants de 27 États membres.

37. L'OCIS a informé les représentants sur la session en cours et a invité les États membres à faire part de leurs observations sur son exercice d'évaluation. En réponse à la demande d'un représentant, l'OCIS a fourni des précisions sur les incidences de ses observations sur le cadre réglementaire régissant la non-adoption d'un budget avant le début d'un nouvel exercice financier à l'OMPI (voir les paragraphes 7 à 11 ci-dessus). Un autre représentant a suggéré d'étendre la révision proposée par l'OCIS du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier aux dispositions relatives à l'utilisation des réserves.

38. Les États membres ont exprimé leurs remerciements aux trois membres sortants, à savoir M. Kjell Larsson, M. Ma Fang et Mme Maria Beatriz Sanz Redrado, pour leur dévouement et la précieuse contribution qu'ils avaient apportée à l'Organisation dans l'exercice de leurs fonctions.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Vérification externe des comptes

39. L'OCIS a approuvé le procès-verbal d'une réunion tenue le 26 août 2013 entre le vérificateur externe des comptes et l'OCIS, qui avait été établi par son secrétaire. L'OCIS et le vérificateur externe des comptes sont convenus de se rencontrer de nouveau à la prochaine session de l'OCIS.

Initiation des nouveaux membres de l'OCIS

40. L'OCIS a examiné un programme d'initiation à l'intention des trois nouveaux membres dont le mandat débutera le 1^{er} février 2014. Il a été convenu que le Secrétariat établirait un programme similaire à celui de 2011, sous réserve de l'adjonction de nouveaux points, dont, si possible, une invitation aux présidents de l'Assemblée générale et du Comité du programme et budget à participer à ce programme.

Prochaine session

41. La prochaine session se tiendra du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2014. Cette session comprendra principalement un programme d'initiation à l'intention des trois nouveaux membres de l'OCIS, suivi de discussions de fond portant notamment sur la vérification externe des comptes, l'audit et la supervision internes, les projets de nouvelles constructions et le suivi des recommandations en matière de supervision.

[L'annexe I suit]



WO/IAOC/31/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 26 NOVEMBRE 2013

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Trente et unième session
Genève, 26 – 29 novembre 2013

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réunion avec le Directeur général
3. Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier
4. Projets de nouvelles constructions
5. Audit et supervision internes
6. Suivi des recommandations relatives à la supervision
7. Évaluation des travaux de l'OCIS
8. Élection d'un président et d'un vice-président
9. Séance d'information à l'intention des États membres
10. Questions diverses

[L'annexe II suit]

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

WO/IAOC/31/1 Prov. Projet d'ordre du jour

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux à l'intention de l'OCIS, daté de novembre 2013

Rapport mensuel aux États membres – août 2013

Rapport mensuel aux États membres – octobre 2013

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

Division de l'audit et de la supervision internes :

Programme en matière de supervision pour 2013 – État d'avancement de la mise en œuvre en novembre 2013

Programme de travail proposé pour la Division de l'audit et de la supervision internes en 2014

Mémoire du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes à l'OCIS daté du 27 novembre 2013 intitulé "Document [07] IAOD 2013 proposed work plan – Clarification"

Propositions de modification de la Charte de la supervision interne

Audit interne :

Rapport d'audit interne IA 2013/02 "Audit des systèmes de Madrid et La Haye (processus de création de recettes)"

Rapport d'audit interne IA 2013/06 "Fonds fiduciaires gérés par l'OMPI"

Manuel et principes directeurs à l'intention des membres de la Division de l'audit et de la supervision internes (soumis conformément au paragraphe 13.c) de la Charte de la supervision interne).

Évaluation :

Rapport d'évaluation EVAL 2012-03 Programme 1 (Droit des brevets)

Enquêtes :

Aperçu des affaires en instance

Politique en matière d'enquêtes modifiée compte tenu des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel

Manuel de procédure en matière d'enquêtes modifié compte tenu des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel

Cadre applicable aux enquêtes relatives à des allégations de faute de la part d'un membre d'un service d'enquête, daté du 3 octobre 2013

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

Extrait du document WO/GA/43/22 : débat et décision de l'Assemblée générale concernant le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CCI

Document WO/GA/43/19 : Rapport sur la mise en œuvre des recommandations présentées pour examen par le Corps commun d'inspection aux instances délibérantes de l'OMPI

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DES TRAVAUX DE L'OCIS

Questionnaire d'évaluation de l'efficacité établi par l'OCIS

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Initiation à l'intention des nouveaux membres :

Document d'information : WO/IAOC/20/2 Rapport sur la vingtième session de l'OCIS (Séance d'initiation)

Vérification externe des comptes :

Projet de procès-verbal de la réunion avec le vérificateur externe des comptes tenue le 26 août 2013

Autres documents

WO/CC/67/3 “Révision du Statut et Règlement du personnel”, daté du 16 septembre 2013 et adopté par le Comité de coordination de l’OMPI en 2013

Extraits du projet de rapport sur la quarante-troisième session (21^e session ordinaire) de l’Assemblée générale de l’OMPI : Rapport de l’OCIS, rapport de synthèse annuel du directeur de la Division de l’audit et de la supervision internes et rapport du vérificateur externe des comptes.

Liste des décisions prises à la cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI

Cinquante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI :

A/52/1 Prov.3 Projet d’ordre du jour annoté

A/52/2 Proposition du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) relative au programme 20 du programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2014-2015

A/52/3 Proposition de la Chine concernant les “Politiques générales de l’OMPI en matière de gouvernance des bureaux extérieurs”

WO/GA/44/1 Proposition du groupe B concernant la “Décision de l’Assemblée générale relative à la décision prise par le Comité de coordination au sujet des bureaux extérieurs à sa soixante-septième session (44^e session ordinaire)”

[Fin de l’annexe II et du document]